COMMUNE DE GRÉZIEU-I A-VARENNE

ARRÊTÉ N° PM126/2023

Règlementation de la circulation et du stationnement OBJET:

Rue de la Roseraie

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5:

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséguents ;

VU les besoins de la commune de modifier temporairement le sens de circulation de la rue de la Roseraie réglementé par l'arrêté permanent 162/2021 du 31 décembre 2021;

CONSIDERANT qu'il est entrepris des travaux de création de réseaux d'eaux pluviales et usées sur l'avenue Emile Evellier (RD30) :

CONSIDERANT qu'une déviation doit être mise en place ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers;

CONSIDERANT que le secteur en cause est en agglomération ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1: Entre le jeudi 07 septembre et le vendredi 15 septembre 2023, la circulation sur la rue de la Roseraie s'effectuera en double sens.
- ARTICLE 2 : Une signalisation appropriée sera installée par les services municipaux.
- ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier.
- **ARTICLE 4**: Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
 - Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de VAUGNERAY,
 - Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
 - Monsieur le responsable des services techniques de GRÉZIEU-LA-VARENNE,

Acte publié le

- Monsieur le directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours,
- 8 SEP. 2023
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la société ALBERTAZZI, 118 route du Charpenay, 69210 LENTILLY.

LE MAIRE : Bernard ROMIER

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 06 septembre 2023